

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 novembre 2014**

Décision n° **B-2014-0409**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Les Chaumes et appartenant à M. Jean Morel

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 novembre 2014

Présents : M. Collomb, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, MM. Llung, Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : M. Kimelfeld, Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), MM. Philip (pouvoir à Mme Picot), Galliano (pouvoir à M. Rousseau), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Vessiller, Cardona (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Bureau du 3 novembre 2014**Décision n° B-2014-0409**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Les Chaumes et appartenant à M. Jean Morel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet d'élargissement du chemin de Four à Cailloux sur Fontaines figurant sous l'emplacement réservé de voirie (ER) n° 03 au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLUH), la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 182 mètres carrés environ située chemin de Four lieu-dit Les Chaumes et appartenant à monsieur Jean Morel.

Il s'agit d'une emprise à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée AC 119 avant division qui devra être intégrée dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette emprise se ferait au prix de 2 803 €, bien cédé occupé par monsieur Michel Reynard, exploitant agricole. Les frais d'établissement du document d'arpentage seront pris en charge par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 2 803 €, bien cédé occupé, d'une emprise de 182 mètres carrés environ à détacher de la parcelle cadastrée AC 119 avant division, située chemin de Four lieu-dit Les Chaumes à Cailloux sur Fontaines et appartenant à monsieur Jean Morel, dans le cadre du projet d'élargissement dudit chemin.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2704, le 19 mars 2012 pour la somme de 250 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 2 803 € correspondant au prix de l'acquisition et de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2014.